

---

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT AXA PENSION – FUTURE  
I (FR0013215282) et R (FR0013215266)  
DE LA SICAV AXA PENSION**

---

Paris – La Défense, le 13 décembre 2023

*Madame, Monsieur, Chers Clients,*

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires de l'OPCVM indiqué ci-dessus (ci-après le « Fonds »).

Nous vous informons qu'à compter du **18 décembre 2023**, le prospectus de votre Fonds sera modifié comme suit :

- La sous-délégation (hors Europe continentale) de la gestion financière de la poche Actions internationales à **AXA INVESTMENT MANAGERS UK Limited** sera **résiliée et remplacée** par une sous-délégation de la gestion financière de la poche « US High Yield » (investissements à haut rendement US) à **AXA INVESTMENT MANAGERS US INC.**, 400, Atlantic Street – Suite 1000 – Stamford, CT 06901. AXA INVESTMENT MANAGERS US INC. est une société de gestion américaine régulée par la Securities and Exchange Commission (« SEC ») sous le numéro 80160374 ;
- L'univers d'investissement défini pour les besoins de la mise en œuvre de l'objectif extra-financier du Fonds, composé d'une large liste d'actions internationales, d'émetteurs d'obligations émergentes et/ou d'obligations à haut rendement de type spéculatif, sera dorénavant ainsi libellé : 62,5% MSCI AC World Index Daily Net Total Return Euro + 37,5% **ICE BofA US High Yield Index Euro Hedged** (en lieu et place de 62,5% MSCI AC World Index Daily Net Total Return Euro + 37,5% **ICE BofA Global High Yield Hedged Euro**) ;
- Au sein de la limite de 0% à 70% que la poche obligataire peut représenter, le Fonds pourra être investi et/ou exposé de 0% à **40%** de son actif net sur la dette d'entreprise correspondant à la catégorie du haut rendement (ou « High Yield ») de type spéculatif de notation strictement inférieure à BBB- sur l'échelle Standard & Poor 's (ou de notation équivalente chez toute autre agence de notation ou jugée comme telle par la société de gestion) ou non noté, à la place de 0% à **25%** auparavant.

Le Document d'Informations Clé (« DIC ») du Fonds sera également adapté en conséquence pour refléter les changements ci-dessus. L'annexe précontractuelle de votre Fonds ne sera pas modifiée.

Il est à noter que cette évolution réglementaire ne constitue pas une mutation et ne requiert ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part.

Les nouveaux prospectus et DIC seront, à compter du 18 décembre 2023, mis en ligne à l'adresse de notre site internet : <https://funds.axa-im.com/>



Investment  
Managers

Nous attirons votre attention également sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

**AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS**  
Tour Majunga – La Défense 9 –  
6 place de la Pyramide  
92908 PARIS – La Défense Cedex - France

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

**La Société de Gestion**